

Montréal, le 5 janvier 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Aux intervenants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017  
Dossier : R-3987-2016, phase 1**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre de Gaz Métro de ce jour requérant un délai supplémentaire pour déposer ses réponses à la demande de renseignements relative aux caractéristiques d'un contrat d'entreposage dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accorde le délai demandé et attendra le dépôt des réponses au Distributeur **au plus tard le 9 janvier 2017 à 16 h.**

En conséquence, la Régie a également révisé comme suit certaines dates du calendrier fixé dans la décision D-2016-187:

**13 janvier 2017 12 h : Dépôt de la preuve des intervenants (au lieu du 12 janvier 2017)**  
**17 janvier 2017 12 h : DDR aux intervenants (au lieu du 16 janvier 2017)**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml